



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION STATIONNEMENT

Place du 08 Mai 1945

Parking côté Mairie

Du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026

***Marché hebdomadaire tous les
mercredis***

Monsieur VERDRON Laurent,

5^{ème} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5^{ème} Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu l'installation du marché hebdomadaire tous les mercredis,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules et d'interdire leur stationnement lors de la vente,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les places de stationnement situées sur la place du 8 Mai 1945, place côté mairie du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026 de 07h00 à 20h00, tous les mercredis;

Article 2 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les places de stationnement réservées pour l'installation du véhicule ambulant des commerçants autorisés ;

Article 3 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par la pose de barrières et de panneaux réglementaires aux endroits nécessaires par le service technique communal. Il sera formellement interdit de déplacer les barrières qui seront installées ;

Article 4 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 1^{er} septembre 2026.

Pour la Maire, et par délégation

Le 5^{ème} adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 02/09/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie